

assemblia

... Bien vivre

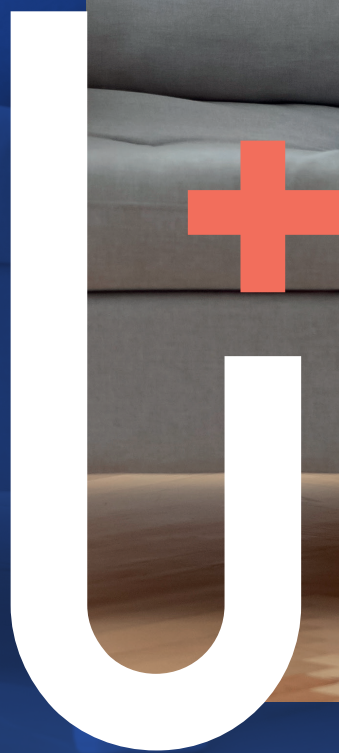
chez moi ...



Bienvenue dans votre logement assemblia ! Nous vous souhaitons d'en profiter pleinement. Pour cela, vous trouverez dans ce guide des informations utiles et pratiques pour l'entretenir au mieux, ainsi que quelques astuces pour optimiser votre budget habitat, tout en faisant attention à notre planète.

Merci de conserver ce guide et n'hésitez pas à le consulter dès que l'occasion se présente pour trouver la réponse aux questions liées à votre logement.

Bonne lecture !



L'entretien de mon logement



Parce qu'un logement bien entretenu est plus agréable à vivre, des travaux sont parfois utiles. En tant que locataire assemblia, il est important que vous soyez informé des interventions qui vous reviennent et celles prises en charge par votre bailleur.

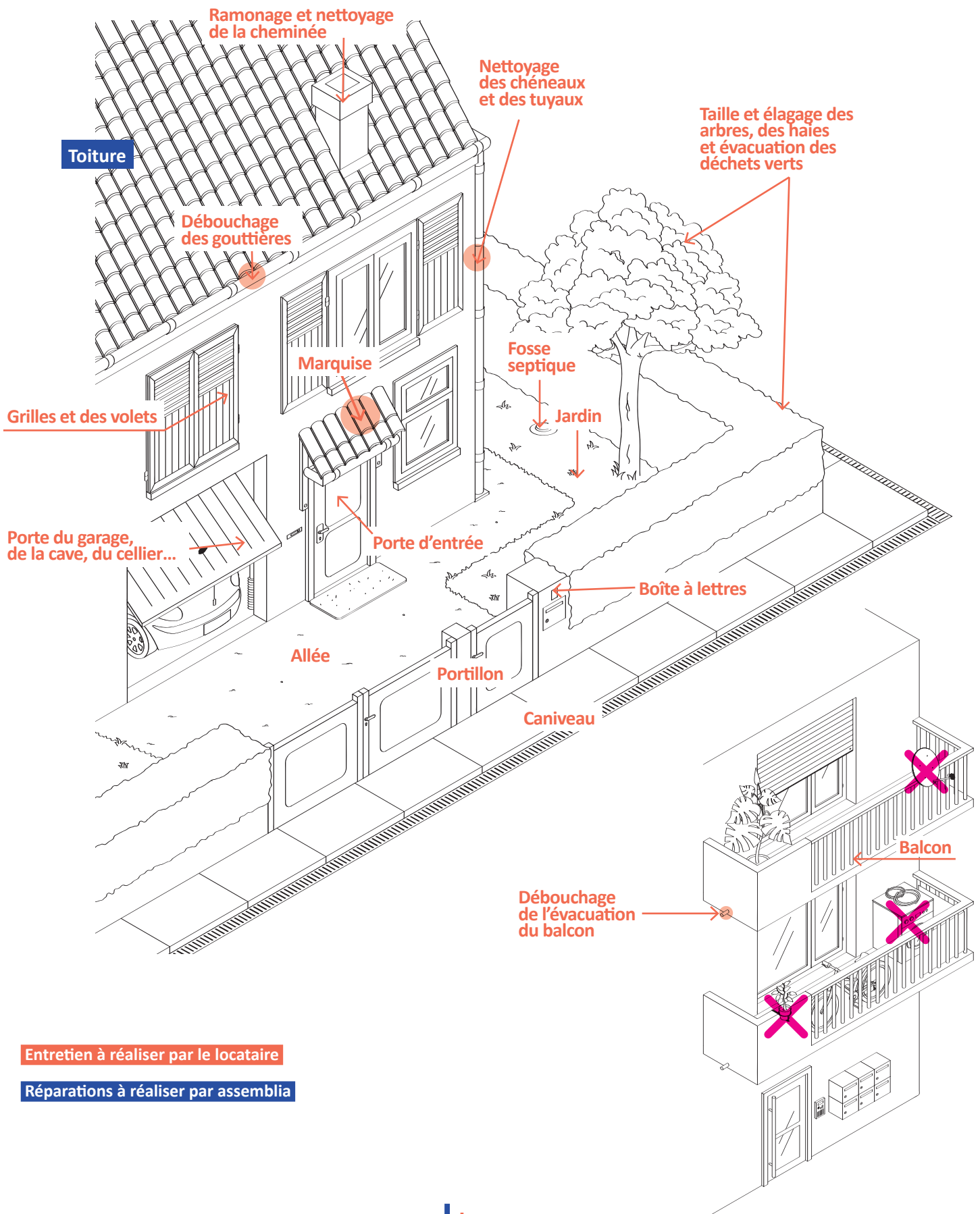
Vous souhaitez réaliser d'importants travaux au sein de votre logement, comme par exemple, abattre une cloison, il est nécessaire de demander l'autorisation à assemblia. Cela vous évitera de remettre à vos frais votre logement dans son état initial, lors de votre départ.

La loi du 6 juillet 1989 indique que le locataire est responsable de l'entretien de son logement, de ses dépendances (garage, cave, jardin...) et que toute dégradation est à sa charge. Le décret du 26 août 1989 qui vous a été remis lors de la signature de votre contrat de location, précise quant à lui, les réparations que vous devez prendre en charge.

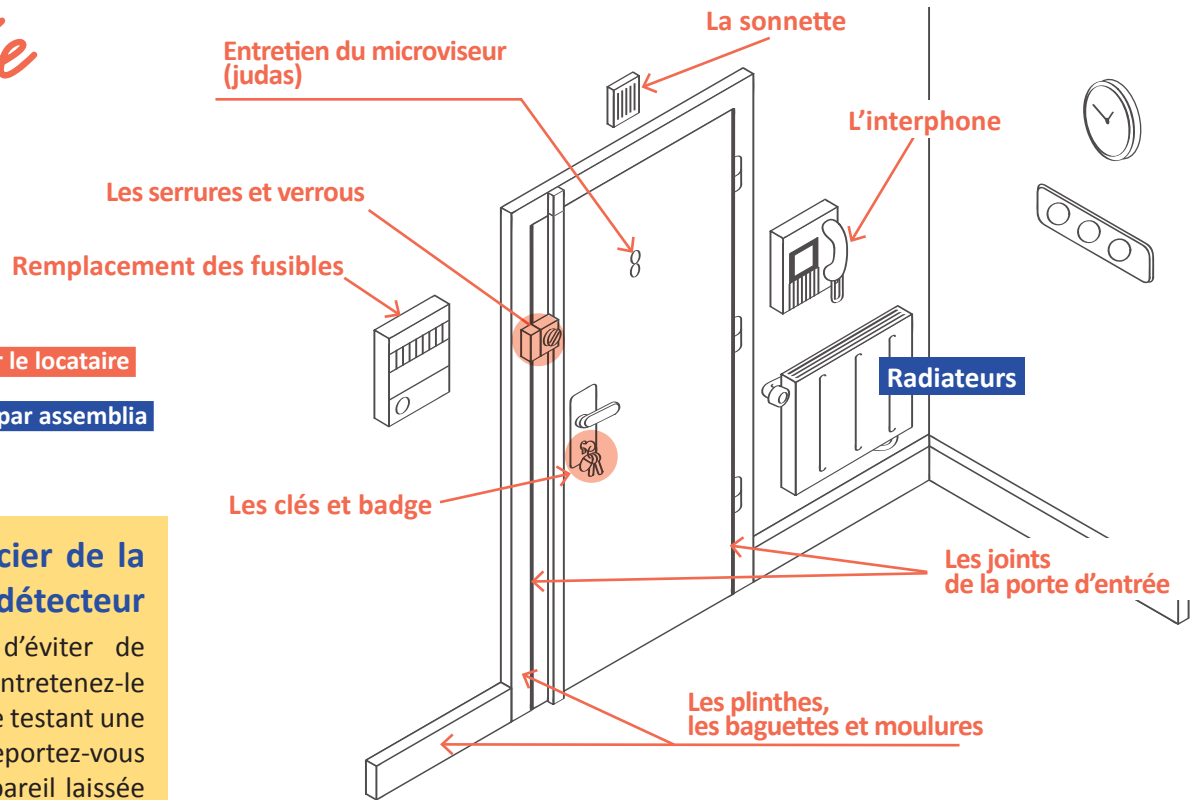
Ces informations figurent dans les illustrations suivantes. A noter que les réparations indiquées dans une pièce sont valables dans tout le logement.

Les extérieurs et annexes

Si vous êtes locataire d'un logement individuel, si votre logement a un balcon, une terrasse ou une cave.



L'entrée

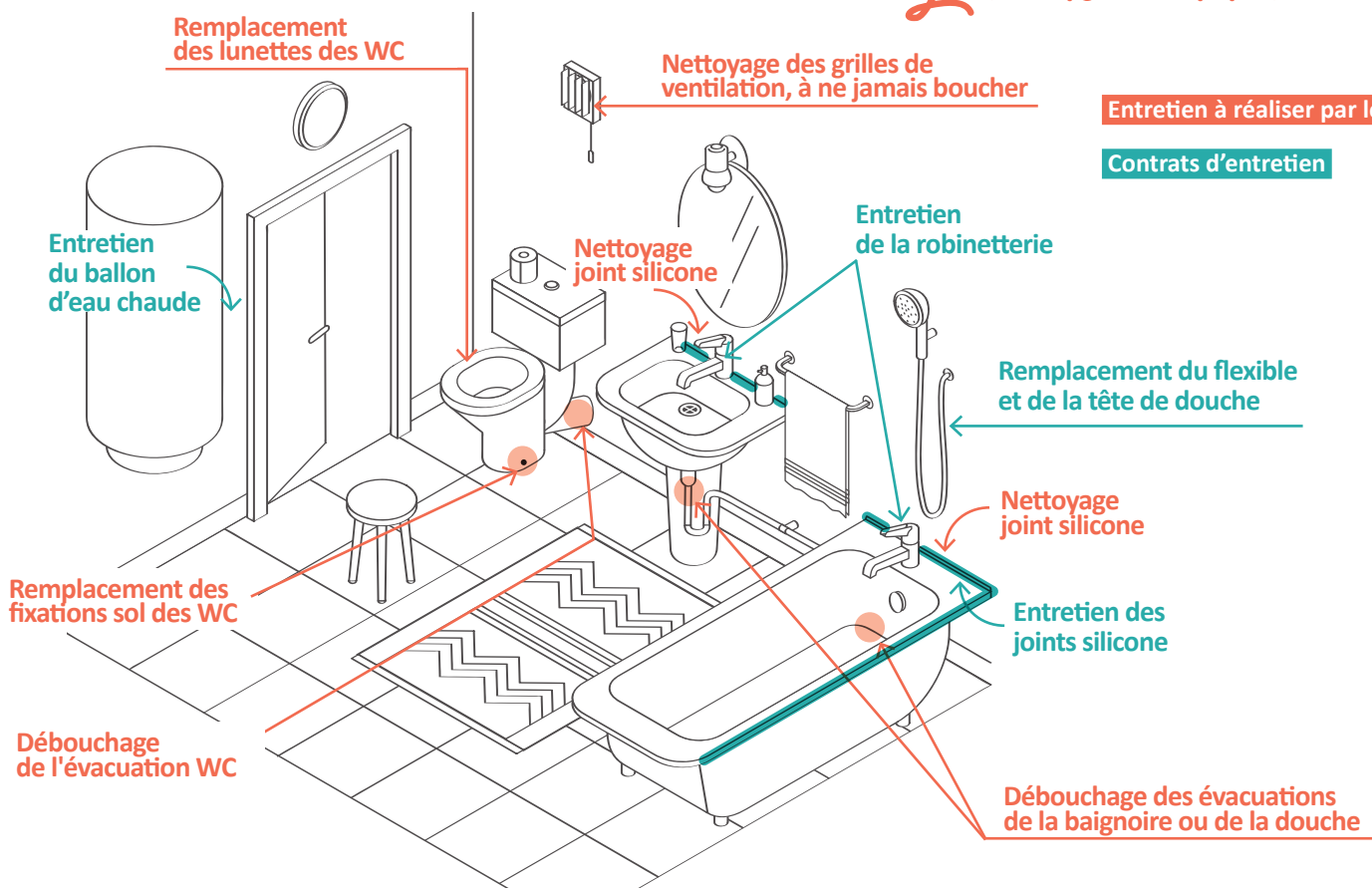


Entretien à réaliser par le locataire

Réparations à réaliser par assemblea

Afin de bénéficier de la protection du détecteur de fumée et d'éviter de fausses alarmes : entretenez-le en le nettoyant et le testant une fois par mois. (Reportez-vous à la notice de l'appareil laissée dans votre logement). Changez la pile lorsqu'il émet un signal sonore.

La salle de bain Les toilettes



Entretien à réaliser par le locataire

Contrats d'entretien

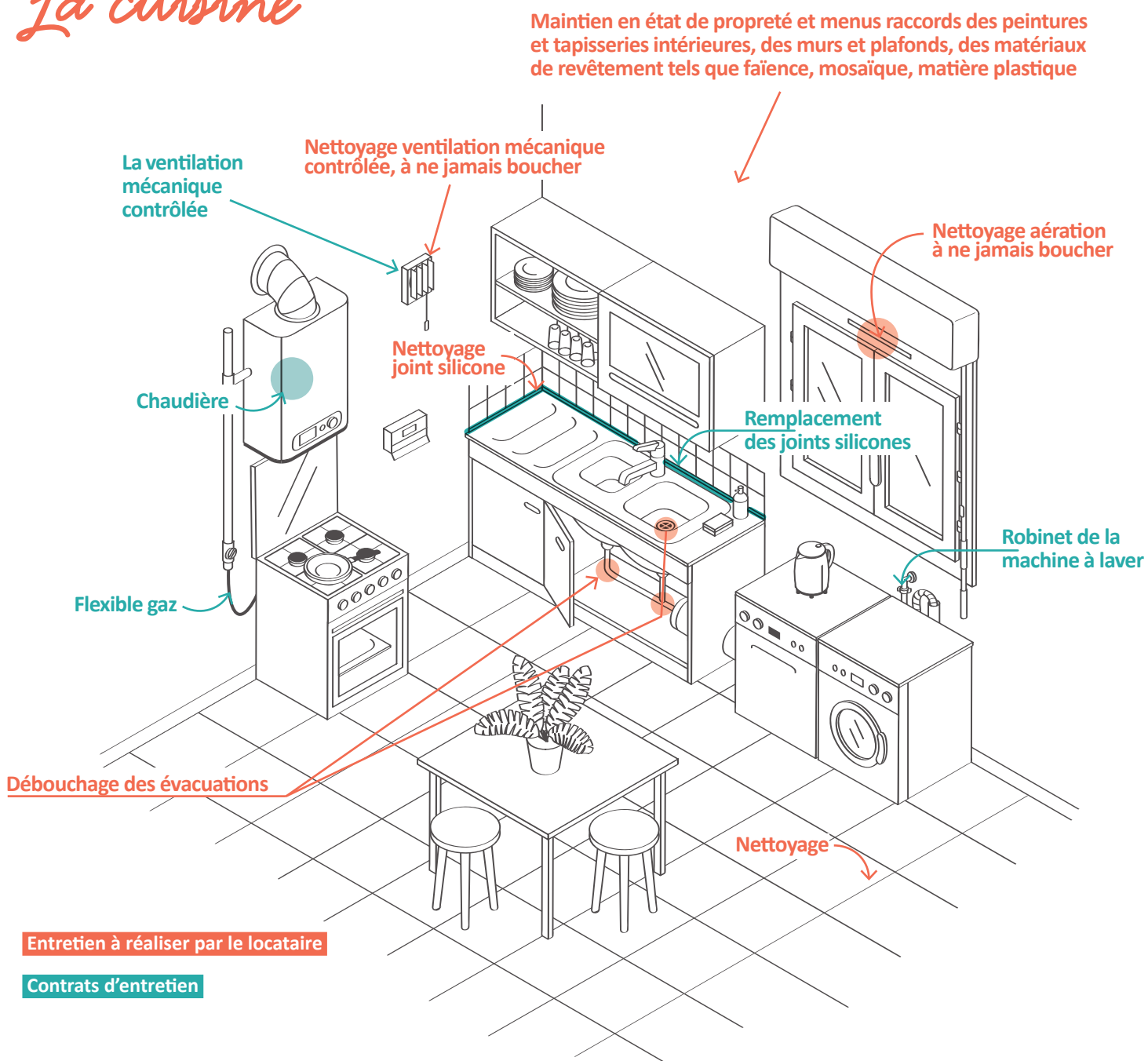
Chauffage et ventilation

Pour votre santé et votre sécurité, vous devez ventiler votre logement. La ventilation d'un logement est indispensable car elle répond à vos besoins d'hygiène, de confort et de sécurité. Elle permet également de préserver votre logement des risques de moisissures et de confinement. Vous ne devez en aucun cas la boucher. Pour tout problème de chauffage, contactez assemblea.

Robinetterie et chasse d'eau :

Faites attention aux fuites ! Même faibles, elles peuvent avoir une influence importante sur vos factures d'eau.

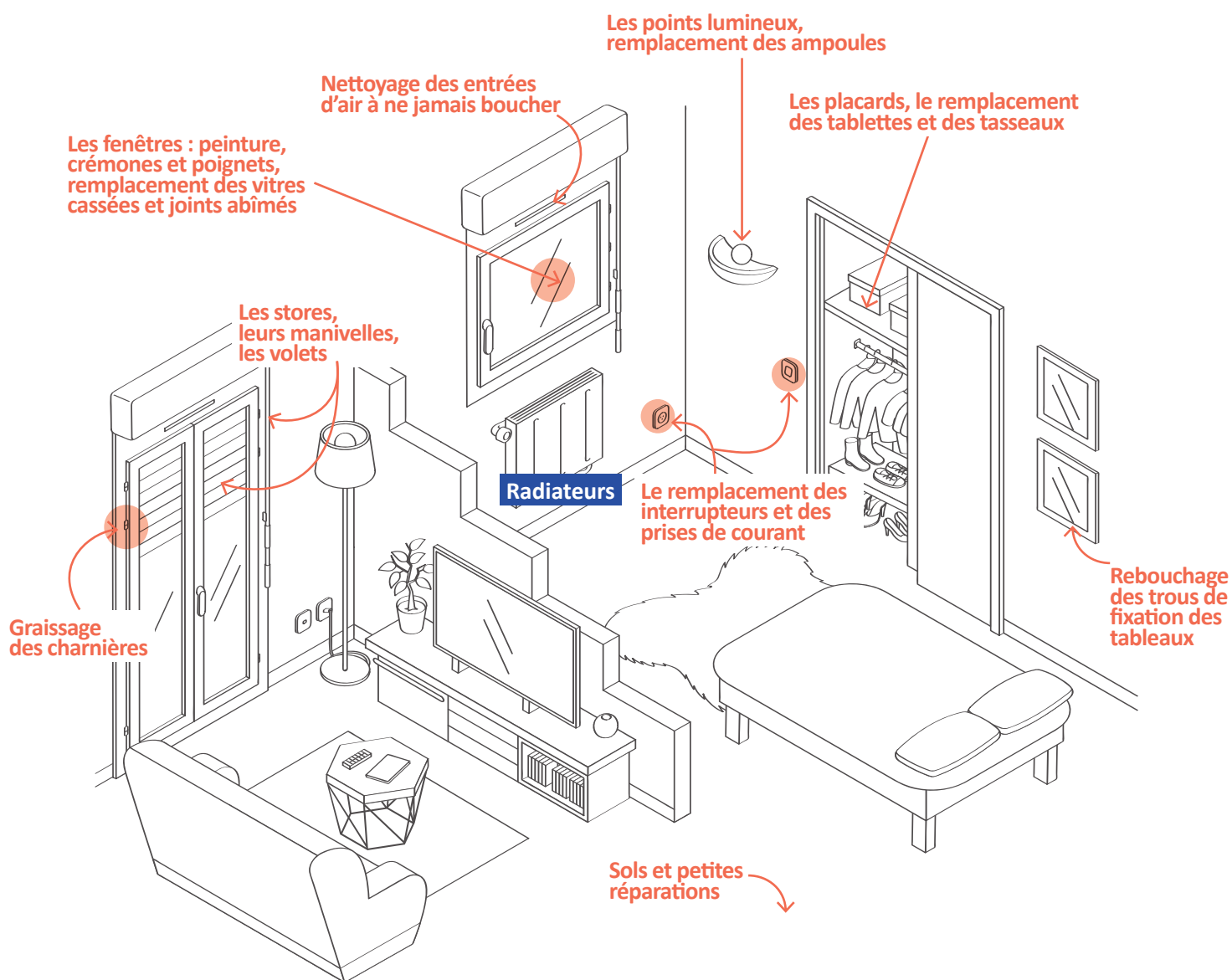
La cuisine



Afin d'éviter le développement de bactéries (legionella...)

ou de microbes sur la robinetterie de votre logement, il convient de détartrer et de désinfecter celle-ci régulièrement et de faire plus particulièrement attention aux pommeaux et aux flexibles de douche, ainsi qu'aux mousseurs des robinets. En cas de longue absence, procédez à un écoulement prolongé de tous les points d'eau avant toute consommation ou utilisation.

Le salon / la chambre



Entretien à réaliser par le locataire

Réparations à réaliser par assemblia

Des insectes peuvent parfois s'établir dans un logement

Dans ce cas, il est nécessaire de contacter rapidement assemblia. Dans le cadre d'une opération concernant votre immeuble et même si vous n'avez fait aucun signalement, les services de désinsectisation peuvent se présenter chez vous. Il est important de les laisser entrer car il suffit, qu'un seul appartement d'un immeuble ne soit pas traité, pour que les insectes continuent de s'installer...



Mes contrats d'entretien

Assemblia a fait le choix de souscrire un contrat global qui permet à l'ensemble de ses clients de bénéficier de l'entretien courant de la robinetterie eau et gaz et du chauffe-eau électrique de leur logement. Pour vous faciliter la vie, un entretien systématique est ainsi effectué, chaque année, par une entreprise spécialisée. Vous pouvez également solliciter le prestataire en cas de dépannage ou de maintenance. De manière générale, ce contrat s'applique sur l'ensemble des installations sanitaires, eau, gaz. Et pour ce service global, vous ne réglez qu'une participation d'environ 20 euros par an et grâce à ce contrat, vous bénéficiez des services d'une entreprise tout au long de l'année.

Retrouvez les coordonnées des prestataires dans le tableau d'affichage, situé dans le hall de votre immeuble.



Détecteur de fumée : assemblia s'occupe de tout

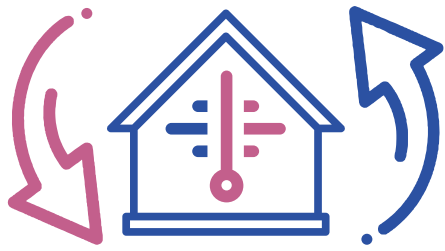
La présence d'un détecteur de fumée dans votre logement est un vrai gage de sécurité ! Comme la loi le prévoit, assemblia prend en charge votre détecteur de fumée et a fait également le choix de confier sa pose à une entreprise qualifiée afin de garantir la qualité de cette prestation.

Ce qu'il vous reste à faire ? Changer ses piles lorsque l'avertisseur vous le signale et pensez aussi à les tester mensuellement.

Mes écogestes pour économiser et préserver la planète

Eau, électricité, chauffage... nos habitudes ont un impact direct sur le montant des charges et sur notre environnement. Voici quelques conseils à appliquer sans modération pour optimiser vos consommations et votre confort.





Je me chauffe et me rafraîchis malin

En été :

pour rafraîchir mon logement, j'ouvre les fenêtres uniquement lorsqu'il fait plus frais dehors que dedans. Si cela est possible, je crée un courant d'air traversant en ouvrant les fenêtres opposées du logement.

En hiver :

le chauffage domestique et la production d'eau chaude sont une source importante de consommation d'énergie et d'émission de gaz à effet de serre.

- Laissez vos volets ouverts en journée pour bénéficier de la chaleur du soleil.
- Dépoussiérez régulièrement vos radiateurs, ne les couvrez pas, ne placez pas d'objets devant (rideaux, canapé, meuble...), ils seront d'autant plus efficaces.
- La température conseillée dans un logement est de 19° dans les pièces à vivre et 16° dans les chambres.



A noter qu'un degré de moins correspond à 7 % d'économie.

Je maîtrise ma consommation d'eau



L'eau douce se raréfie et des traitements coûteux sont nécessaires pour la rendre potable. Il est donc important de penser à tous les petits gestes qui permettent de l'économiser comme :

- ne pas laisser couler les robinets pendant que vous vous savonnez ou que vous vous brossez les dents,
- préférez les douches aux bains car 4 douches de 5 minutes sont équivalentes à 1 bain, soit 150 litres
- Si vous êtes équipés d'une chasse d'eau double commande, appuyez sur le petit bouton qui utilise 3 litres d'eau au lieu du gros qui en utilise 6.

J'optimise ma consommation d'électricité



Des gestes simples permettent de maîtriser sa facture d'électricité

- **Privilégiez les ampoules très basse consommation** (type LED). Elles consomment 6 fois moins et durent 20 fois plus longtemps que des ampoules classiques (type incandescentes).
- **Ne laissez pas les chargeurs branchés** en permanence (mobile, ordinateur, tablette...). Ils consomment de l'électricité même sans recharger d'appareil.
- **Branchez les appareils** qui se mettent en veille sur une multiprise munie d'un interrupteur pour les éteindre en un seul geste.
- **Achetez les appareils électriques** les plus économes en énergie (préférez les classes énergie A)
- **Évitez d'utiliser un sèche-linge**, préférez étendre votre linge.
- **Optimisez la consommation de vos réfrigérateur et congélateur :**
 - Ne les collez pas contre un mur (minimum 10 cm d'écart).
 - Évitez de les installer à proximité d'une source de chaleur.
 - Dépoussiérez une fois par an leur grille d'aération placée à l'arrière.
 - Dégivrez dès qu'il y a de la glace : 1cm de givre = 50 % de consommation d'électricité en +.

Je gère mes déchets



Recycler ses déchets ou donner une nouvelle vie à des objets devenus inutiles permet de préserver les ressources naturelles

- **Pensez au recyclage** en jetant vos déchets dans le bac approprié.
- **Préférez les produits avec un emballage minimal** car 50% des déchets sont issus des emballages de produits.
- **Ne déposez pas vos encombrants en pied d'immeuble**. Renseignez-vous auprès de votre mairie sur le service de collecte et de recyclage proposé ou d'une association de bienfaisance.



Je préserve mon environnement

Des solutions existent pour ne pas polluer notre environnement et ainsi préserver la planète et la santé de tous

Quelques exemples simples :

- **Ne pas jeter de produits toxiques** (bricolage ou entretien) dans l'évier, les toilettes et les lavabos.
- **Réserver mes piles usagées dans un bocal.** Quand il est plein, je le porte en magasin.
- **Stocker mes emballages dans un grand sac réutilisable.** Cela facilite leur transport vers les bacs de recyclage.
- **Pour nettoyer mon logement,** privilégier le vinaigre blanc, le bicarbonate de soude ou le savon de Marseille et limiter au maximum l'utilisation de l'eau de Javel ou de détergents.



Contacts

Retrouvez votre espace client « assembli^a & moi » sur www.assembli^a.fr

Votre espace locataire est disponible 24h/24 sur www.assembli^a.fr

ou en téléchargeant l'application « assembli^a & moi » sur Apple store ou Google play

Gagnez du temps en faisant de nombreuses démarches :

payer votre loyer en ligne, modifier vos coordonnées, transmettre votre assurance logement, commander un badge ou une télécommande, demander une attestation, déposer et suivre une demande, etc.

■ contact@assembli^a.fr : notre boîte e-mail est lue tous les jours par nos conseillers-accueil

■ Le pôle accueil assembli^a est également à votre disposition : 04 73 98 28 98
du lundi au vendredi, de 8h15 à 12h15 et de 13h à 17h (fermé le jeudi à partir de 16h)

Quelle que soit votre demande :

question sur vos charges, problème technique dans votre logement ou dans votre immeuble, demande de mutation... Une équipe est dédiée à vous écouter et vous répondre.

■ Accueil

Assembli^a a le plaisir de vous accueillir.

les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h15 à 12h15 et de 13h à 16h

le jeudi de 8h15 à 12h15, fermé l'après-midi.

14 rue Buffon à Clermont-Ferrand (face à Polydôme)

■ Antenne Saint-Jacques

Les locataires habitant le quartier Saint-Jacques peuvent également se rendre à notre antenne du lundi au vendredi, de 8h15 à 12h, 46 rue Alexandre Ribot à Clermont-Ferrand.

